

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^{me}.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoïn, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,
POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

AVIS.

RÉFORME ÉLECTORALE.

Nous engageons les citoyens qui veulent signer la pétition demandant la réforme électorale à se présenter dans nos bureaux, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Lyon, 20 août 1840.

La loi sur la garde nationale est violée à Lyon depuis plusieurs années; ce n'est pas une raison pour continuer cette violation. Dans un pays bien organisé, toutes les lois doivent être exécutées tant qu'elles n'ont pas été abrogées par des lois nouvelles, ou qu'elles ne sont pas tombées en désuétude.

La loi sur la garde nationale est toujours en vigueur, aucune loi nouvelle n'est intervenue pour la modifier relativement à Lyon; elle doit donc être exécutée.

Il est vraiment étrange que nous, que l'on accuse souvent d'être les ennemis de la légalité, soyons dans l'obligation de la défendre et d'y rappeler les hommes d'ordre par excellence.

Le *Courrier de Lyon* ne veut pas qu'on exécute à Lyon la loi sur la garde nationale; mais il est certainement d'avis qu'on tienne toujours la main à l'exécution des lois de septembre. C'est qu'à ses yeux il y a lois et lois; il choisit. Voilà qui est commode, voilà qui est surtout fort régulier. En agissant ainsi, on va droit à l'anarchie. Le *Courrier* n'y regarde pas de si près.

A quoi bon une garde nationale en temps de paix et dans une ville de garnison? disent le *Courrier* et le *Réparateur*. — Nous sommes menacés de la guerre, Messieurs du *Réparateur* et du *Courrier*; vous le savez aussi bien que nous; vous connaissez aussi la sage maxime : *Si vis pacem, para bellum*. Le moment est venu de la pratiquer et de se tenir prêts à tout événement.

Le *Censeur* ne sera pas plus l'organe de M. Terme qu'il n'a été celui de M. Martin. Que le *Courrier de Lyon* se rassure; s'il rencontre jamais des obstacles pour s'entendre avec la nouvelle administration, ils ne viendront pas de notre côté.

Le *Courrier de Lyon* est toujours à cheval sur les événements de juin 1832, d'avril 1834, de mai 1839. Voici son argumentation. On s'est battu à Paris en 1832, donc il ne faut pas armer la garde nationale de Lyon.

Mais qui s'est battu à Paris contre les insurgés? N'est-ce pas la garde nationale?

En avril 1834, on s'est battu à Lyon, donc...

Mais en 1834 Lyon n'avait pas de garde nationale. Est-ce que par hasard les insurgés étaient sortis de ses rangs?

Enfin on s'est battu en mai 1839.

Mais, dans les journées de mai 1839, la garde nationale de Paris a encore pris parti contre les insurgés.

Est-ce pour cela que vous redoutez qu'on la réorganise à

Lyon? Ces précédents devraient au contraire vous rassurer. Il faut le reconnaître, la logique du *Courrier* est parfois étonnante. Dites donc vos raisons, Messieurs, mais ne les appuyez pas sur des faits qui vous condamnent.

Le *Réparateur* repousse tout projet d'organisation de la garde nationale; cette institution lui fait horreur, son origine révolutionnaire l'effraie. Or, c'est positivement parce que le parti de l'étranger ne veut pas de la garde nationale que le parti patriote doit en vouloir. La nation armée chassera au besoin Henri V et Nicolas. Sans armes et sans organisation, elle pourrait encore voir de mauvais jours et subir une nouvelle restauration.

Nous avons toujours pensé que M. Thiers était un faux brave, alors qu'il parlait de lever plusieurs centaines de mille hommes, de mettre toutes nos populations sous les armes, nous avons dit : *M. Thiers a peur; M. Thiers ne veut pas la guerre*. — Nous avions bien compris sa tactique. Il voulait faire retirer l'Autriche et la Prusse de la coalition en leur montrant le drapeau tricolore prêt à flotter sur les bords du Rhin et sur les clochers d'Italie.

L'Autriche et la Prusse sont restées dans la coalition. C'était le moment de convoquer les chambres, de demander des subsides et des hommes. M. Thiers ne fait rien de tout cela; c'est à la diplomatie qu'il a recours; après avoir échoué dans la conférence de Londres, il veut renouer de nouvelles négociations.

Voici ce que nous lisons dans la *Gazette de Leipzig* :

On regarde l'envoi d'un médiateur diplomatique en Autriche, et notamment le choix de la personne de M. de Saint-Aulaire, comme une garantie de la conservation de la paix. On assure d'ailleurs, quant à l'Autriche, que M. Neumann, notre ambassadeur à Londres, a continuellement reçu l'ordre de ne rien entreprendre, s'il était possible, sans l'adhésion de la France.

Cette nouvelle de la proposition de notre médiation est confirmée par des feuilles de la capitale; elle nous paraît certaine. Notre médiation sera-t-elle acceptée par les puissances signataires du traité? voilà qui est fort douteux. Dans le cas de refus, la France aura une nouvelle injure à enregistrer; la mesure alors pourra paraître comblée. Comment M. Thiers, si belliqueux à la nouvelle du traité, si violent dans son langage pendant quelques jours, a-t-il pu consentir à renouer de nouvelles négociations et à nous exposer à recevoir de nouveaux affronts?

Le traité Brunow a simplifié la question d'Orient. Les puissances signataires du traité n'en modifieront pas assurément les bases. M. Thiers le sait. Alors que propose-t-il? Qui dit médiateur dit arbitre. On peut dire à l'avance que son arbitrage est sans objet, qu'on ne sera pas plus disposé à des concessions après qu'avant la conclusion du traité. A n'en pas douter, il cherche d'une part à retarder l'exécution, et de l'autre à trouver un prétexte spécieux pour abandonner l'Égypte. Le faire en ce moment ne serait pas chose facile, car les esprits sont agités et tournés à la guerre. Il faut donc

— Ah! monsieur, c'est de ce damné métier à la Jacquard que nous vient cette baisse-là. Il a enlevé le pain au pauvre monde, il a tout simplifié. Si ce n'est pas une infamie, je vous le demande, qu'on encourage de ces monstruosités d'inventions! Allez, s'il ne fallait que la corde pour pendre ce coquin de Jacquard, je donnerais volontiers...

— Toute votre boutique.
— Oh! non, mais tout ce qu'il faudrait pour cela.
— Vous ne connaissez pas Jacquard, à ce qu'il paraît.
— Ni ne veux le connaître; c'est un mauvais citoyen, car il n'y a qu'un mauvais citoyen qui puisse vouloir la mort du peuple.
— On vous a trompé. Et s'il vous expliquait lui-même que son métier est tout dans l'intérêt de la classe ouvrière...
— Je voudrais bien voir comment il s'y prendrait...
— Eh bien! écoutez-moi; car je suis Jacquard.
Et le cordier de balbutier force excuses et force regrets :
— C'est notre femme, ajouta-t-il en finissant, qui me conte chaque soir ces sornettes-là.

Jacquard, plus heureux que tant d'autres génies créateurs, fut témoin des immenses résultats amenés par son immortelle invention. Non-seulement il enrichit son pays, mais il fit une révolution dans le bien-être et la santé de la population ouvrière. De rabougrie, de contrefaite et de malade qu'elle était, cette classe de travailleurs devint, par la seule simplification des ressorts du métier, plus valide, plus aisée et plus intelligente.

La machine de Jacquard fait disparaître cette race d'ilotes qu'on appelait *tireurs de lacs*, malheureux enfants condamnés à ne pas vivre ou à vivre souffreteux et chétifs. Dès ce moment, le type du *canut* s'efface et se perd entièrement.

Avec de tels avantages matériels et physiques, le métier fut bientôt adopté partout.

A Eberfeld, on accorde 10,000 f. de pension à l'importateur de cette machine, et l'auteur ne touchait en France qu'une modeste rente de 3,000 fr. On eût dit que Jacquard se contentait pour toute récompense du bien qu'il avait fait à son pays. Heureux d'avoir éveillé l'attention de Napoléon, fier de la croix d'honneur que Louis XVIII lui avait décernée, content de sa modeste aisance, il vécut à Oullins dans une obscure retraite où il fut visité bien souvent par des célébrités de tous les genres et de tous les pays. Il s'éteignit le 7 août 1834, à l'âge de 82 ans.

Tel est, en raccourci, l'homme utile, l'habile mécanicien auquel, dans sa tardive reconnaissance, Lyon a élevé une statue. C'est di-

pouvoir les calmer pour se dégager ensuite de l'alliance égyptienne.

La proposition de médiation cache une perfidie qu'on prépare ou une lâcheté de plus qu'on veut commettre; mais les faits peuvent surgir tout-à-coup et prévenir ces desseins : c'est pour cela que nous sommes d'avis qu'il faut se préparer à la guerre. Si M. Thiers subit facilement les injures, s'il vit de honte, la France, Dieu merci! n'en est pas là; elle peut parler si haut et si ferme qu'il ne soit plus possible de la braver dans ses volontés.

Des correspondances particulières arrivées ce matin de Marseille annoncent que le 18, après la bourse, 400 marins ont reçu l'ordre de quitter les bâtiments du commerce pour passer sur les vaisseaux de l'État.

Ces correspondances annoncent encore que le bruit s'est répandu du ralliement des flottes russe et anglaise dans les eaux de la Méditerranée.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE.

Suite de la séance du 1^{er} août.

(Voir le *Censeur* des 17-18 et 20 août.)

TARIF DU RACHAT DES PRESTATIONS EN NATURE.

Appelé chaque année à donner son avis sur le tarif de la conversion en argent des journées de prestations en nature, le conseil, en exécution de l'art. 4 de la loi du 21 mai 1836, émet les propositions suivantes :

Journée d'homme.	1	25
— d'un cheval.	2	»
— d'une mule.	2	»
— d'une paire de bœufs.	3	»
— d'une paire de vaches.	2	»
— d'un âne.	1	50
— d'une voiture à 4 roues.	1	»
— à 2 roues.	1	»

Ces évaluations, un peu plus élevées que celles qui ont été adoptées par le conseil-général, sont les mêmes que celles qui avaient été proposées par le conseil d'arrondissement en 1839. Il croit devoir ne point les changer, et aux motifs précédemment donnés à l'appui de son opinion il ajoute que les circonstances particulières, c'est-à-dire le prix élevé des grains et des fourrages, devant rendre convenable et même nécessaire l'élévation du prix des journées faites à prix d'argent, il est juste d'élever proportionnellement le tarif du rachat des prestations en nature.

MAISON D'ARRÊT DE VILLEFRANCHE.

Organe de la commission administrative de la maison d'arrêt de Villefranche, M. le sous-préfet a proposé au conseil d'appuyer de son avis motivé les demandes en augmentation de traitements formées par les concierges et porte-clés, par le médecin et par l'aumônier de la maison d'arrêt.

Le conseil est d'avis :

1^o Que l'augmentation annuelle de 200 fr. pour le concierge et celle de 300 f. pour le porte-clés doivent être accordées, attendu que, par l'accroissement considérable du nombre des détenus depuis quelques années, les soins et la responsabilité de leurs gardiens se sont également accrus dans une proportion fort élevée ;

2^o Qu'il n'y a point lieu d'accueillir la demande en augmentation de traitement formée par le médecin chargé du service de cet établissement, parce que ces fonctions ont toujours été et doivent être

manche dernier, 16 août, qu'a eu lieu cette mémorable inauguration. Mais comment et par qui! Hélas! nous revenons avec peine sur ce sujet. Cette cérémonie qui devait être grande, qui devait être la fête de la cité entière, n'a été, nous l'avons déjà dit, qu'une mesquine parade officielle. Le programme a tenu tout ce qu'il avait promis.

Rare et puissant effet d'une imaginative

Qui ne le cède en rien à quel homme qui vive!

M. le maire n'a trouvé rien de mieux pour honorer la mémoire de Jacquard que la sonnerie du beffroi de l'Hôtel-de-Ville, des fanfares militaires, et deux discours que personne n'a pu entendre. Après cela notre voiture, je veux dire celle de M. le maire, et celle de M. le préfet, ont seules défilé et suivi la route tracée par l'ordonnance de police. De neuf à dix heures tout a été consommé, et nos autorités ont pu aller finir leur journée sous les frais ombrages de leurs villas.

L'heure choisie, la précipitation avec laquelle les invitations ont été faites ont laissé les rangs de l'estrade réservée dégaris de spectateurs. Ce que voyant avec douleur l'un des membres les plus actifs de la souscription-Jacquard, il a eu le bon esprit d'ouvrir les barrières à la foule, et la foule est venue occuper les sièges de velours et les banquettes de crin délaissées par nos notabilités et nos dames, par notre haut commerce et notre magistrature. Le peuple, qui était le seul qu'on n'eût pas invité à concourir à cette solennité, a été le seul à s'y rendre, et il méritait bien, ma foi, cette première place qu'on ne lui a accordée que pour voiler l'absence des spectateurs privilégiés; pendant toute cette journée il s'est renouvelé autour de cette statue, autour de cette double illustration sortie de son sein, Jacquard et Foyatier. Il est venu l'entourer, la saluer de sa reconnaissance. Il s'est dit là plus de choses flatteuses pour la mémoire du grand citoyen que n'en pourraient contenir tous les discours académiques et officiels.

La statue se trouve placée dans un lieu fort convenable, en face de la Croix-Rousse, cette ville des tisseurs, à la porte du Jardin-des-Plantes, dans un endroit plein de calme et de silence. Jacquard devient le dieu médiateur entre le fabricant et l'ouvrier.

L'œuvre de Foyatier, chose triste et malheureuse à dire devant un nom si haut placé dans les arts, cette œuvre a causé parmi nous beaucoup de surprise et de désappointement. On l'a trouvée d'autant moins bien que l'on attendait plus d'une réputation consacrée par un chef-d'œuvre. La statue de Jacquard ne satisfait ni l'œil ni l'esprit. La pose en est malheureuse, lourde et gênée; la tête est petite pour

JACQUARD. — INAUGURATION DE SA STATUE. — L'ŒUVRE DE FOYATIER.

O instabilité des choses humaines! toujours l'apothéose après le martyre, la reconnaissance à la suite de l'oubli! La couronne et la statue ne se posent que sur des tombeaux. Le génie a, de tous temps, connu ces phases diverses de persécutions et d'honneurs; c'est son épreuve ici-bas. Depuis Galilée jusqu'à Jacquard, les exemples sont nombreux, et par malheur cette liste ne s'arrêtera pas là. Jacquard a passé à travers toutes les alternatives de ces grands noms prédestinés à la gloire et à la reconnaissance des siècles. Voici quelques-unes des circonstances où Jacquard eut à souffrir de l'injustice et de l'ignorance de ses contemporains.

Au commencement de notre siècle, il voyait sa découverte méconnaître, ses intentions incomprises; sa personne même était en butte aux injures et aux menaces des ouvriers tisseurs. Trois d'entre eux le poursuivirent un jour sur le quai Saint-Clair et ne tentèrent rien moins que de le jeter dans le Rhône, lui reprochant d'avoir, par son invention, enlevé le travail à la classe ouvrière. Jacquard ne dut son salut qu'à la fuite et à l'arrivée de quelques passants.

En 1804, on vendait sur la place des Terreaux, au milieu des lazis et des quolibets de la foule, un métier à la Jacquard; on le vendait comme du vieux bois, comme du vieux fer, comme un meuble inutile enfin. M. Artaud, pour donner une autre destination à une salle du palais Saint-Pierre, en avait fait enlever tous les métiers-modèles que M. Delasalle (1) y avait rassemblés pour la plus grande gloire de notre industrie, et l'autorité s'en défaisait alors pour ajouter quelques écus à son budget.

Quelques années après, le métier de Jacquard avait prévalu, et voici la scène qui se passait chez un cordier de notre ville. Une personne y entra pour faire quelques emplettes; on vint à parler de l'état du commerce, et notre cordier de s'apitoyer sur son sort et de se plaindre de la diminution de sa vente. Comme on lui en demandait la cause, il s'établit entre eux le dialogue suivant :

(1) C'est à M. Delasalle que nous devons le *sample volant*, ingénieux procédé qui abrège le lisage d'un dessin. Un des premiers, à Lyon, il conçut et exécuta, avec des moyens très-complicés, des dessins sur les étoffes. Vaucanson, bien avant lui, avait deviné, d'après un cylindre à serinette, une grande partie du mécanisme que l'on appliqua plus tard à la fabrication des étoffes à dessin. Il était réservé à Jacquard d'accomplir et de compléter une œuvre imparfaitement ébauchée.

considérées comme un acte presque entièrement de bienfaisance, de charité, et qu'elles ne sauraient manquer d'être remplies comme telles.

3^e Quant au doublement d'indemnité demandé par l'aumônier de la maison d'arrêt, le conseil croit devoir se borner à prier M. le préfet de vouloir bien pourvoir, ainsi qu'il le jugera convenable, à cette partie du service de l'établissement.

FOIRES ET MARCHÉS.

Villefranche. — Marché aux grains demandé.

Le conseil d'arrondissement, Considérant que la ville de Villefranche est depuis un temps immémorial en possession de marchés hebdomadaires tenus chaque lundi ;

Qu'en sollicitant l'établissement dans son sein d'un marché aux grains le lundi de chaque semaine, Villefranche ne demande qu'un des compléments naturels du marché général dont elle jouit ;

Considérant que si la petite commune d'Ouilley, limitrophe de Villefranche et formant un de ses faubourgs, a obtenu en 1820 l'autorisation d'établir, le lundi de chaque semaine, et aux portes mêmes de Villefranche, un marché aux grains, cette autorisation, contraire aux usages de l'autorité supérieure et aux principes admis en semblable matière, ne peut être considérée que comme le résultat de la négligence ou de l'inadvertance des pouvoirs municipaux de Villefranche qui n'apportèrent aucune opposition à la demande et aux démarches de la commune d'Ouilley ;

Que, dans tous les cas, la décision ministérielle obtenue par la commune d'Ouilley, le 17 novembre 1820, est dès lors de beaucoup postérieure à l'existence des marchés hebdomadaires de Villefranche, dont elle a été un véritable démembrement, ne saurait constituer en faveur de la commune d'Ouilley un titre et une possession antérieurs à ceux de Villefranche, ni conséquemment de prétendus droits acquis ;

Considérant enfin que la commune d'Ouilley n'a fait aucune dépense pour l'établissement du marché qui lui a été accordé ; que ce marché n'est établi ni dans un local destiné à cet objet, ni dans un local appartenant à la commune, qu'au contraire, depuis son ouverture, il a constamment été tenu dans la cour et sous les hangars d'une auberge ;

Est d'avis que la demande formée par le conseil municipal de Villefranche doit être favorablement accueillie.

Vaise. — Marché aux bestiaux demandé.

N'ayant pu délibérer l'an dernier sur une nouvelle demande formée par la commune de Vaise, à l'effet d'être autorisée à ouvrir tous les jours sur son territoire le marché aux bestiaux qui déjà y est établi deux jours par chaque semaine, le conseil d'arrondissement juge convenable de se prononcer aujourd'hui à cet égard, quoique le conseil-général, par sa délibération prise en 1839, ait repoussé les prétentions de la commune de Vaise, et qu'il y ait lieu de penser que le gouvernement les rejettera lui-même.

Sur quoi le conseil, prenant cet exposé en considération et après s'être fait remettre par M. le sous-préfet soit la délibération du conseil municipal de Lyon du 23 juillet 1839, soit celle du conseil-général, a été d'avis des résolutions suivantes :

Considérant qu'une ordonnance royale a maintenu la commune de Vaise dans le droit qui lui était contesté par les villes de Lyon et de Villefranche d'ouvrir un marché aux bestiaux les lundi et vendredi de chaque semaine ;

Que cette commune, en réclamant l'autorisation d'ouvrir tous les jours, et subsidiairement quatre jours de la semaine, son marché aux bestiaux, a fait preuve d'une prétention exagérée, en ce qu'elle tendrait à rien moins qu'à compromettre et peut-être à détruire graduellement l'existence des marchés voisins, surtout celui de Villefranche établi les lundi et vendredi ;

Considérant que cette dernière ville est en possession depuis un temps immémorial d'un marché aux bestiaux approvisionné par les fermiers voisins et par les départements de l'Ain et de Saône-et-Loire ; qu'il est constant que ceux de ces bestiaux non vendus le lundi à Villefranche, se rendent au marché de Saint-Just en traversant la commune de Vaise ;

Considérant que les marchés primitifs de Vaise et de Saint-Just n'avaient lieu qu'après celui de Villefranche, et que la première de ces communes, en voulant changer cet ordre de choses, porterait une atteinte grave aux droits du chef-lieu de l'arrondissement dont l'un des revenus principaux consiste dans la ferme de son marché aux bestiaux ;

Considérant enfin que, sous le rapport de l'intérêt public et de celui des marchands de bestiaux, il y a encore opportunité à ce que les choses existent telles qu'elles sont aujourd'hui ; qu'en effet la proximité des prairies de la Saône permet aux marchands de bestiaux non vendus de les faire paître à peu de frais : ce qui ne les

le corps, le piédestal étroit pour la statue. Le double vêtement dont le sculpteur a affublé son personnage lui enlève toute noblesse et tout mouvement, et donne à la statue, vue de dos, un effet disgracieux. Est-il vraiment articulé et bien en place ce bras qui retient cette redingote à la propriétaire pour dessiner ces indispensables et inévitables plis que recherche beaucoup trop la statuaire ? Maintenant Jacquard se révèle-t-il de prime abord ? Ne dirait-on pas Spartacus en robe de chambre ?

Pourquoi ne s'être point borné à reproduire par le bronze la pose simple et bonne que Bonnefond a donnée à Jacquard dans le beau portrait de notre musée ? nous eussions retrouvé là notre Jacquard naïf et bonhomme.

Il est arrivé à Lyon en cette circonstance ce qui est arrivé à Strasbourg pour la statue de Gutenberg, ce que nous avons, dans le temps, prévu et signalé. On a préféré s'en rapporter à des réputations faites, et on a mis de côté le concours que nous réclamions dans l'intérêt de nos sculpteurs. Qu'est-il arrivé ? Foyatier et David se sont trompés. Leur Jacquard et leur Gutenberg soulèvent de nombreuses récriminations ; sur des modèles, on eût refusé leur œuvre. Lyon et Strasbourg avaient pourtant des artistes de talent pour lesquels une statue de cette importance eût été une occasion de se produire, une affaire d'avenir. Ces deux villes n'ont point voulu encourager leurs enfants. Strasbourg avait pourtant Grass, le vigoureux talent qui lui a rendu Kléber ; Friederic, auquel on devait déjà un Gutenberg en plâtre, fait il y a quatre ans pour un bal donné par la cité, et qu'on a eu avec raison le soin de cacher, à l'époque de l'inauguration de la statue de David, pour éviter sans doute tout parallèle.

Lyon avait aussi Legendre-Hérald et de Ruolz, ce jeune artiste qui, dans son amour pour son art et sa ville natale, avait offert, dit-on, pour cette œuvre le concours gratuit de son talent. La province ne croit jamais à elle-même ; elle garde toujours ses yeux et son admiration pour Paris ; elle va tout lui demander, hommes et choses ; la province est comme Saturne, elle mange ses enfants.

Si Jacquard eût été de Paris, au lieu des douze mille francs si péniblement récoltés pour lui élever une statue, Lyon aurait trouvé cinquante mille francs en un mois. Ne vient-on pas d'offrir ici à Rachel une couronne de laurier d'or, du prix de quinze cents francs ! Huit jours ont suffi pour cela.

Jacquard pourtant a doté Lyon de 45,000,000 f. de revenu annuel ! L. B.

met pas à la merci des acheteurs, ainsi qu'ils s'y trouveraient exposés s'ils devaient forcément les conduire à Vaise par suite de la cessation du marché de Villefranche, considération qui pourrait même empêcher par la suite les marchands de bestiaux de les diriger sur aucun marché éloigné, et forcerait les bouchers de Lyon à s'approvisionner sur les lieux mêmes ;

Estime que la demande formée par la commune de Vaise, en autorisation d'un marché aux bestiaux pour tous les jours de la semaine et subsidiairement pour les mardi et jeudi, doit être rejetée par le gouvernement.

Echarmeaux. — Trois foires demandées.

Le maire, l'adjoint, la majorité des conseillers municipaux de la commune de Poule et les maires de plusieurs communes voisines adressent, à la date du 15 janvier 1840, à M. le préfet du Rhône, une pétition courte, mais motivée, dans laquelle ils demandent l'établissement de trois foires aux Echarmeaux, hameau de la commune de Poule.

Les communes de Poule, Ranchal, Azolette, Lamure, Thel, Saint-Nizier-d'Azergues, Claveizolles, Chenelette, Propières sont consultées. La commune seule de Poule refuse, toutes les autres sans exception adoptent ; et il est constaté par toutes les délibérations et la pétition citée que non-seulement l'emplacement désigné est convenable, vaste, entouré d'hôtels spacieux, mais encore que ce local est le point de réunion de plusieurs lignes vicinales et se trouve à la section de deux routes départementales importantes, unissant deux départements dans lesquels le besoin d'échange se fait chaque jour plus vivement sentir. Il est nécessaire de faire connaître un fait qui indique la versatilité des opinions de la majorité du conseil municipal de la commune de Poule, et qui suffira pour caractériser sa délibération. Sur dix conseillers municipaux qui ont pris part à la délibération du 17 mai 1840, huit ont signé la pétition à M. le préfet, trois conseillers municipaux absents l'ont également signée.

Le conseil ne doit pas être arrêté par cette opposition tardive et inopportune.

Vu la pétition adressée à M. le préfet du Rhône, à la date du 15 janvier 1840, par les maires de plusieurs cantons voisins et divers habitants à l'effet d'obtenir l'établissement de trois foires aux Echarmeaux, hameau de Poule ;

Vu la délibération négative de la commune de Poule, vu les délibérations toutes approbatives des communes de Ranchal, d'Azolette, de Lamure, de Thel, de Saint-Nizier, de Claveizolles, de Chenelette et de Propières ;

Considérant qu'il résulte de la délibération de la commune de Poule que le seul motif donné de son refus est la crainte de voir les foires des Echarmeaux préjudiciables à celles du bourg ;

Considérant que l'unanimité des autres communes consultées qui acceptent ne peut pas être méconnée ;

Qu'en effet elles se fondent sur les motifs de la convenance et de l'opportunité du choix de l'emplacement, situé à l'embranchement de deux routes départementales importantes et sur la ligne séparative de deux départements dont les produits diffèrent essentiellement, le conseil est d'avis que la demande des auteurs de la pétition soit favorablement accueillie.

(La suite au prochain numéro.)

Paris, le 18 août 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La cour des pairs s'est réunie aujourd'hui, à midi, pour s'occuper de la tentative de M. Louis Bonaparte. Cette séance a été consacrée à la lecture de l'ordonnance royale qui lui défère la connaissance de l'attentat. Le procureur-général a présenté son réquisitoire, après lequel la cour a dû rendre l'arrêt ordonnant l'instruction et la nomination de la commission de la mise en liberté.

La cour des pairs, qui procède en tout selon son bon plaisir, a jugé convenable de se réunir à huis-clos pour entendre la lecture de l'ordonnance, violant ainsi sa propre jurisprudence et les lois de la publicité. A l'occasion du procès du 12 mai, l'ordonnance avait été lue publiquement.

Nous n'avons pu voir que les voitures de MM. les pairs réunies dans la cour. Nous avons jugé à leur nombre que les juges du Luxembourg étaient presque tous présents.

L'ordre a été reçu au Havre de pousser l'achèvement des cavaliers et de les armer ainsi que les batteries de la côte.

M. Petit de Bantel, nouveau préfet du Cantal, s'est enfin rendu à son poste. Il est arrivé à Aurillac le 6 de ce mois. Le *Radical du Lot* nous apprend que sa voiture a versé près de la ville, mais que M. Petit de Bantel n'a éprouvé aucun accident.

Comme il était facile de le prévoir, la nouvelle de sa présence à Aurillac a été accueillie avec un sentiment de défiance et de répulsion, provoqué par le souvenir des scènes sanglantes de Foix.

Depuis que les bruits de guerre se sont répandus, le gouvernement a eu le temps de consulter, par la voie des préfets et de ses autres agents, l'opinion publique sur tous les points de la France. Nous croyons savoir d'une manière positive qu'il l'a fait, et que toutes les informations particulières confirment d'ailleurs les réponses des autorités. Sans désirer universellement la guerre, on la croit généralement imminente et on l'attend sans émotion. Dans les contrées même où, durant les dix ans que la France vient de traverser, les populations s'étaient le plus signalées par leur esprit pacifique, il ne s'élève contre le gouvernement et contre les éventualités formidables qui semblent menacer l'Europe, aucune de ces clameurs désespérées dont certaines villes d'Angleterre donnent l'étrange spectacle au monde ; loin de là, ces éventualités sont admises avec une résolution calme et confiante, lorsqu'elles ne sont pas accueillies avec ardeur. Jamais, depuis les temps mémorables de la révolution, une question de politique étrangère n'a été plus nationale, et jamais, depuis plus long-temps encore, la France n'a été plus entière dans sa volonté.

L'ordre avait été donné de transférer M. Louis Bonaparte à la geôle du Luxembourg ; cet ordre a été contremandé. La translation des prévenus de Boulogne dans cette prison n'aura lieu que la veille de l'ouverture du procès.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 AOUT.

On a fait à Tortoni 80 10 ; mais le premier cours au parquet a été 79 90. Les offres qui ont eu lieu après l'ouverture, sans être importantes, se sont succédées avec tant de rapidité, qu'ils ont produit une forte baisse. Le 3 est tombé en peu de temps à 79. Il est ensuite remonté à 79 30 ; puis il est retombé à 78 90, cours auquel il a fermé au parquet.

On a remarqué que les ventes ont été peu importantes ; mais il y a eu quelquefois une différence de 20 à 25 c. d'un cours à l'autre. Après la clôture, quelques nouvelles ventes sans interruption ont amené une nouvelle baisse. A 4 heures, la rente était à 78 45.

Boulogne aurait dû à l'échauffourée napoléoniste l'honneur d'une visite gouvernementale, si le vent l'avait permis. On ne voulait pas laisser à l'enthousiasme le temps de se refroidir. Voici ce que rapporte le *Moniteur* :

Le roi s'est embarqué cette nuit, à minuit, pour Boulogne, avec la famille royale et les ministres qui sont en ce moment à Eu, sur le bateau à vapeur le *Vélocé*.

Le mauvais temps n'a pas permis au *Vélocé* d'entrer à Boulogne, et S. M. a débarqué aujourd'hui, à 3 heures de l'après-midi, à Calais. Le roi et ceux qui l'accompagnaient sont en bonne santé.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Calais, 17 août 1840, à 3 heures 1/2.

Le ministre de la guerre à M. le président du conseil.

Le roi vient de débarquer à Calais. Il s'était embarqué hier, à minuit, avec la famille royale. Le mauvais temps a empêché d'entrer à Boulogne. Le *Vélocé* a touché à la tête de la jetée ; il y a peu d'avaries. Le roi et les personnes qui l'accompagnent sont arrivés en bonne santé.

Calais, 17 août 1840, à 3 heures 1/2.

Le maire de Calais à M. le ministre de l'intérieur.

Le roi et la famille royale viennent de débarquer à Calais de leur bateau de plaisance ; ils sont arrivés en bonne santé, et ont été accueillis avec le plus grand enthousiasme.

Par un bizarre contraste, le prince Louis Bonaparte, qui voulait toucher à Calais, est venu débarquer à Boulogne, tandis que Louis-Philippe, qui allait à Boulogne, a été obligé de prendre terre à Calais.

A propos des bruits sur les menées légitimistes qui auraient lieu dans la Vendée, selon plusieurs journaux de l'Ouest, les feuilles du parti se récrient très-haut.

On lit d'abord dans la *France* :

La Vendée ne s'agit pas, car elle sait que la révolution n'attend qu'une occasion et qu'un prétexte pour remettre en vigueur son système d'oppression sur ce fidèle et malheureux pays.

Ainsi, combattre et réprimer une insurrection, cela s'appelle, dans le langage de ces messieurs, organiser un système d'oppression. L'aveu que fait la *France* est du reste assez naïf. On peut en effet le traduire ainsi : La Vendée ne s'insurgera point, car elle aurait contre elle la force et la volonté nationales.

La *Quotidienne* n'est pas moins curieuse :

Nous avons lu, dit-elle, dans un ou deux journaux révolutionnaires de l'Ouest des récits qui tendaient à faire croire que la Bretagne s'agit et que des bandes de réfractaires s'organisent dans les campagnes. Nous n'avons pas attaché d'importance à ces rumeurs, que nous nous plaisions à attribuer à la stupide émulation des novellistes. Mais quelques journaux de Paris se sont faits les complaisants échos de ces rumeurs absurdes ; il faut bien que nous en parlions à notre tour. Eh ! mon Dieu ! ces détestables inventions ne sont pas nouvelles. La seule différence est qu'autrefois c'était le gouvernement qui calomniait la Bretagne royaliste, et qu'aujourd'hui ce sont les partis.

Nous ferons observer à la *Quotidienne* qu'avant de l'entendre, nous avions exprimé des doutes sur les projets coupables qu'on prête à son parti. Personne plus que nous ne désire voir se maintenir en France l'union de tous au milieu des circonstances actuelles. Mais, nous le demandons à la *Quotidienne*, est-ce calomnier que raconter les faits avérés ? et la lutte des réfractaires avec les gendarmes dans le Morbihan est de ce nombre. Est-ce faire acte de parti que de rappeler des citoyens au sentiment national quand la patrie est menacée par tant d'ennemis ? Nous nous empressons, du reste, d'enregistrer les désaveux qu'adressent aujourd'hui la *France* et la *Quotidienne*, au nom de leur opinion, à tous les insensés qui tenteraient dans l'Ouest et ailleurs de susciter la guerre civile.

On écrit de Boulogne-sur-Mer :

Les blessures du colonel Voisin n'ont plus aucune gravité, mais la guérison se fera encore long-temps attendre. Les médecins ne pensent pas qu'il soit transportable avant une vingtaine de jours.

Le colonel Voisin est d'une humeur douce et facile, il supporte ses souffrances avec un grand courage et paraît résigné au sort qui l'attend. Le gouvernement du roi, dit-il, a été injuste à son égard ; il a voulu se venger. C'est un homme d'esprit et d'une conversation fort agréable.

Le colonel Laborde commandait la vieille garde à l'île d'Elbe ; il était un de ceux qui se sont le plus distingués sur le champ de bataille d'Austerlitz.

Le Polonais qui a été amputé au bras près de l'épaule est en pleine voie de guérison. Ce résultat est regardé par les médecins comme extraordinaire, car il en échappe peu à une si grave blessure.

On emballa en ce moment les pièces de conviction pour les envoyer à la cour des pairs. C'est un curieux spectacle, on se croirait chez un marchand de bric-à-brac ; on y voit un assemblage de détroques militaires, parmi lesquelles figurent le petit chapeau du prince, des épées, des fusils, des épaulettes, etc.

On écrit de Boulogne au *Times* :

On a trouvé à bord de la *Cité d'Edimbourg* plusieurs paires de pistolets, mais il n'y avait ni balles, ni poudre, ni fusils. Il paraît que les conspirateurs comptaient trouver à Boulogne tout ce qui leur serait nécessaire. Ils avaient fait d'excellentes provisions de bouche. On a trouvé plus de 800 bouteilles, grandes et petites, de vins de toute espèce, de porter, de genièvre, de punch et de sodawater. On dit qu'il se trouve quelques papiers importants parmi les pièces saisies. Le prince Louis avait formé le cadre de sa garde d'honneur. Le vicomte de Querelles devait en être commandant, avec Bataille, d'Alembert et Forestier pour lieutenants. Le pilote de Boulogne qui était à bord s'est sauvé ; on ne l'a pas encore trouvé.

Le *Courrier de l'Europe*, journal français qui se publie à Londres, contient l'article suivant :

Le prince n'avait mis dans son secret ni consulté la fraction pensante de ses affidés, ceux qui voulaient qu'à moins d'événements imprévus d'une très-grande importance on ajournât toute action jusqu'à la mort de Louis-Philippe, ou tout au moins jusqu'à la brouille complète de M. Thiers avec la dynastie. La fraction dite agissante et militaire avait seule reçu des confidences, donné son adhésion, pro-

mis et livré son concours. Une espèce de dernier conseil avait été tenu dans la journée du lundi, car c'est le mardi, à 9 heures du matin, qu'a eu lieu le départ. Pour ne pas quitter Londres tous ensemble et risquer d'inspirer des soupçons, la moitié des conjurés se rendirent lundi au soir à Greenwich, Wolwich, Margate et divers autres lieux situés sur le bord de la Tamise, où ils attendirent le passage de l'Edimburgh-Castle.

Il paraît que le nombre des personnes maintenues en état d'arrestation, par suite de l'affaire de Boulogne, est beaucoup plus considérable qu'on ne l'a dit jusqu'à présent. On assurait aujourd'hui au palais que le chiffre des mandats d'arrêt et de dépôt décernés dans cette affaire s'élevait à quatre-vingt-neuf. Sur ce nombre, quelques-uns n'auraient pu être mis à exécution, les personnes qui en étaient l'objet ayant pris la fuite. D'autres personnes auraient été mises en liberté, après quelques jours de détention préventive. Enfin, il resterait en ce moment sous la main de la justice 76 individus, y compris les hommes d'équipage de la *Cité d'Edimbourg*.

Au ministère de la guerre, on annonçait que des ordres avaient été donnés pour préparer l'organisation d'une réserve de 300 mille hommes et la réorganisation de la garde nationale dans toutes les villes de France.

Ces jours derniers on rencontrait dans plusieurs quartiers de la capitale des escouades plus ou moins fortes de recrues, sous la conduite de sous-officiers, se rendant au magasin d'habillement et d'équipement où on les a pourvues d'armes et d'uniformes.

Les nouvelles listes électorales du département de la Seine, révisées pour 1840, viennent d'être publiées; elles comprennent 21,216 noms, savoir: 17,990 électeurs censitaires (nommant les députés), 2,740 électeurs départementaux, 486 jurés non électeurs.

On lit dans le *Siccle* :

Les armées russes viennent de faire un grand mouvement vers la mer Noire, se rapprochant des provinces de l'empire ottoman qu'il leur reste à conquérir et qu'elles sont impatientes de protéger. Nous exposerons demain ce mouvement avec détail, et l'on verra si les appréhensions persévérantes de la France sont plus ou moins fondées que la sécurité toute nouvelle qu'affecte le gouvernement de la Grande-Bretagne.

On lit dans le *Capitole* :

Nous apprenons par une lettre de Rome du commencement de ce mois que la nouvelle du traité de Londres et des préparatifs de la France a répandu une vive agitation dans les Légations et la Marche d'Ancone. L'effervescence populaire s'est surtout manifestée à Forlì par des troubles assez sérieux. L'idée de l'arrivée prochaine des Français s'est généralement propagée en Italie, où elle exalte les espérances des populations opprimées. A Civita-Vecchia, on s'attend tous les jours à un débarquement de troupes françaises, et chaque voile qui apparaît au loin est signalée comme portant un espoir de régénération. Quelque sympathie que nous inspirent ces sentiments du peuple italien, nous désirons vivement qu'il ne s'y abandonne pas avec trop d'impatience. Le jour de l'affranchissement viendra pour lui, mais à condition de savoir l'attendre.

Le *Journal des Débats*, toutes les fois qu'il abandonne le terrain de la politique pour s'occuper des questions qui intéressent l'humanité, rencontre des inspirations vraiment heureuses. C'est ainsi qu'aujourd'hui, en examinant ce qu'il adviendra de nos colonies si nous avions la guerre avec l'Angleterre, il arrive aux combinaisons suivantes :

La Martinique compte 78,000 esclaves sur 116,000 habitants; la Guadeloupe 96,000, sur 127,000 habitants; Bourbon 69,000, sur 109,000 habitants. En cas d'attaque, les Anglais, qui ont émancipé leurs esclaves dans les Antilles et à Maurice, chercheraient sans doute à insurger la population noire des îles françaises, et il faut bien reconnaître que, s'ils y réussissaient, comme il n'y a pas à en douter, ce serait là, pour l'attaque du dehors, un point d'appui formidable. Là est donc la difficulté tout entière, tant il est vrai que, de quelque côté qu'on aborde l'étude des colonies, cette malencontreuse question de l'esclavage se trouve toujours en travers de toutes les améliorations. Droits politiques, égalité commerciale, sûreté militaire, tout est compromis par l'esclavage, et l'on peut dire que l'esclavage est au fond de tous les maux qui les assiègent et de tous les dangers qui les menacent. C'est donc de ce côté que l'attention du gouvernement doit surtout se porter, et si les chances de guerre paraissent s'éloigner, il faut qu'il en profite pour s'occuper de la seule mesure qui puisse mettre les colonies à l'abri d'un coup de main; car il est clair que quelques centaines de soldats seraient un renfort illusoire, si l'on devait craindre de voir les deux tiers ou les trois quarts de la population tendre la main à l'ennemi.

Les nouvelles qui nous arrivent de Vienne sont à la paix. D'après la *Gazette de Carlsruhe*, bien que les nouvelles de Paris aient produit à la bourse de Vienne une certaine panique, il n'y a pas dans cette ville l'ombre d'une démonstration de guerre.

Voici, d'un autre côté, ce que nous lisons dans le *Journal allemand de Francfort*, sous la rubrique de Vienne, 10 août :

Le congrès ministériel de Koenigswarth fait en ce moment l'objet des conversations de tous les salons; il y a même des personnes qui prétendent connaître d'avance le résultat des délibérations: c'est ce qui arrive toujours lorsqu'on ne sait rien de positif. Quoi qu'il en soit, je puis vous affirmer que, suivant une opinion qui devient de plus en plus générale, le quadruple traité ne recevra pas son exécution, ou ne sera du moins exécuté que de manière à ne point provoquer une résistance sérieuse de la part de la France.

A ces détails, nous ajouterons l'extrait suivant de la *Gazette universelle de Leipzig* :

Le roi de Prusse est attendu aujourd'hui dans notre capitale. Demain arrivera l'impératrice de Russie. Hier et avant-hier les comtes de Wesselrode et de Tatischeff, le comte Mortimer de Mactzahn, ambassadeur prussien, et le prince de Metternich sont arrivés pour faire leur cour au roi et à l'impératrice. Dans de pareilles circonstances, il est naturel que le public s'attende à des conférences diplomatiques. Néanmoins on croit aussi, en général, que ces conférences auront pour but le maintien de la paix européenne.

On lit dans la *Gazette du Midi* :

Nous avons reçu hier des nouvelles de Barcelonne jusqu'au 14. Les nouveaux ministres, arrivés depuis le 5, n'étaient pas encore entrés en fonctions, et n'avaient donné signe de vie ni par un manifeste ni par un programme; cet inconcevable état de choses, où l'on

ne sait qui gouverne ou ne gouverne plus, a jeté la plus vive inquiétude dans cette grande cité, devenue momentanément capitale de l'Espagne. Il est évident pour tous que si les ministres n'agissent pas, c'est qu'ils sont encore aux prises avec les répugnances de Christine, et que cette princesse, ayant cessé d'entendre les cris de l'émeute, est revenue à ses antipathies, et refuse d'accéder au programme du cabinet Gonzalez. Aussi les progressistes se regardent-ils comme en pleine crise ministérielle. Déjà l'on accuse certaines influences étrangères de vouloir tout remettre en question et faire rétrograder Christine au-delà du 17 juillet, au risque d'amener par là de nouvelles complications, et peut-être tous les désastres que les révolutions entraînent avec elles.

Quoi qu'il en soit, la préoccupation est générale; dès le 10, le journal progressiste le *Constitutionnel* jetait un premier cri d'alarme. Il demandait comment quatre jours avaient pu se passer sans que les ministres eussent été admis à prêter serment. Arrivés le 6, ils ne furent reçus par la reine que vingt-quatre heures après, en visite de pure étiquette; le 8 seulement, ils eurent une conférence, et depuis lors tout est resté en suspens.

Le 11, le même journal écrivait :

« Nous voici au sixième jour du dernier période de cette dangereuse crise, et aucune solution n'est encore annoncée. Le public s'épuise en conjectures plus ou moins fondées, et la vérité reste couverte d'un voile. Un tel état de choses ne saurait durer; l'anxiété croît à chaque minute, et Dieu veuille que cette crise n'ait pas le résultat le plus inattendu ! »

« Le projet de loi municipale sera-t-il maintenu ? le gros de l'armée sera-t-il dissous ou seulement renvoyé en congé ? Conservera-t-on les cortès actuelles et les anciennes députations provinciales ? la milice nationale du royaume devra-t-elle rester désorganisée ? Toutes ces questions se trouvent négativement résolues par l'opinion publique et par l'attitude des populations; si c'est au contraire pour les résoudre affirmativement en tout ou en partie que la constitution définitive du ministère est suspendue, il est inutile d'y perdre un temps précieux. Il n'y a pas à compter sur l'assentiment du peuple; il n'y a plus de tranquillité à espérer. »

Tel est maintenant l'état des esprits dans le parti vainqueur. Lui arracher sa victoire est une tentative bien périlleuse, et, si Espartero, oubliant les tristes conditions de sa popularité, pouvait se prêter à la politique de Christine, il n'étoufferait sans doute la révolution dans Barcelonne que pour se voir déborder par Saragosse, Malaga et les autres villes où le parti révolutionnaire est maître du terrain.

L'autorité de Séville paraît vouloir se réhabiliter. Après avoir laissé l'émeute régner en souveraine dans cette grande cité, elle fait aujourd'hui diriger des poursuites contre les auteurs des désordres, et spécialement contre ceux qui ont dévasté l'imprimerie du *Conservateur*.

Une autre émeute a eu lieu dans la capitale des Asturies, à Oviedo. Partout la joie des progressistes s'est manifestée d'une manière bruyante en apprenant les événements de Barcelonne. L'incertitude de la question ministérielle est venue momentanément marquer un temps d'arrêt; mais si les cortès sont dissoutes, ce parti reprend son essor; et on ne doute pas qu'en ce cas des élections générales ne donnent une majorité révolutionnaire.

Le *Patriote belge* de Bruxelles donne les détails suivants sur un conflit entre une association d'ouvriers et les agents de la force publique :

Quatre des dix-huit ouvriers condamnés pour avoir signé l'embrigadement des assommeurs par l'autorité se sont constitués prisonniers à la suite de l'arrêt de la cour de cassation qui rejette leur pourvoi.

Jacques Kats avait ouvert le matin un meeting à l'estaminet de la *Raison*, tenu par un de ses frères au Rempart-des-Moines. Ainsi qu'il arrive dans les circonstances exceptionnelles, un grand nombre de personnes étrangères à ces réunions s'y trouvaient confondues avec les habitués. Non-seulement la salle, mais la cour était encombrée. Des discours ont été prononcés. Pas la moindre apparence de désordre.

Le cortège s'est formé vers une heure. Les condamnés qui allaient se constituer prisonniers, et parmi lesquels se trouvait Kats, marchaient en tête. Leurs amis suivaient quatre à quatre et six à six. La foule augmentait sur leur passage, d'autant plus que les rues paraissaient pavées de gendarmes et de gardes-ville dont la présence ne faisait qu'attirer de nouveaux curieux. Plus de quatre cents personnes étaient attroupées au Petit-Salon. Au moment où la grille s'ouvrait, les adieux furent échangés et les chapeaux furent agités avec acclamation.

La société démocratique de la rue Haute ouvrit sa séance dans l'après-midi. L'affluence était plus considérable que jamais. Mais le gouvernement avait pris toutes ses mesures pour attenter au droit d'association. Quelques mots échangés entre des hommes apostés excitèrent si peu d'émotion, que le discours de l'orateur qui occupait la tribune fut à peine suspendu pendant une minute. Mais le prétexte fut jugé suffisant pour mettre fin une bonne fois, du moins on l'espérait, aux discussions publiques des classes populaires.

Un sous-officier déguisé de la gendarmerie entre dans la salle et ordonne de se disperser. On se récrie, mais sans résister. La force armée entre, saisit l'orateur à la tribune, disperse tous les assistants à grands coups de crosse et reste maîtresse du terrain. Noble victoire ! Un seul agent de police a trouvé quelque résistance. Il a été blessé en luttant contre un ouvrier.

Le gouvernement assomme; il dédaigne déjà l'ombre protectrice de toute turpitude. Assommer pour se défaire des gens qui l'incommodent lui paraît chose tellement naturelle qu'il ne s'en défend même plus, et nous entendons dire par certains amis de ce qui existe, satisfaits de leur condition, et non sans motif, qu'il faut en finir avec les partisans du désordre. Or, les partisans de l'ordre sont ceux qui pillaient en 1834, qui assommaient en 1839 et qui assomment encore en 1840. Les partisans du désordre sont les pillés et les assommés. Comprenez qui pourra cette logique et ce classement.

Mais a-t-on bien réfléchi aux conséquences de cet emploi de la force brutale à tout propos et sans provocation directe ? Le droit de défense personnelle est dans la nature, et les classes auxquelles on voudrait interdire l'exercice de la liberté constitutionnelle sont à la fois les plus nombreuses et les plus énergiques.

Des habitants de la rue de la Rasière, où l'esclandre de la rue Haute avait attiré quelques groupes, ont été poursuivis jusque sur leur porte. Une femme a été blessée d'un coup de baïonnette. Il y a eu plus de cinquante arrestations.

Quatre assommeurs, apostés par l'autorité sur l'escalier, frappaient à coups de bâtons tous les assistants qui sortaient. Bientôt cinq commissaires de police sont arrivés avec une force assez considérable de gendarmerie. Le bruit s'est répandu aussitôt qu'un officier de police venait d'être mortellement blessé par un ouvrier moins endurant que les autres. Quelques personnes furent retenues dans la salle, d'autres arrêtées dans la rue; quinze furent choisies et transportées à l'Amigo. Les gendarmes, qui étaient dans une fureur inexprimable, frappaient à coups de crosse redoublés.

Nous apprenons à l'instant que l'adjoint-commissaire Spitz vient de succomber dans l'hôpital Saint-Pierre aux suites de ses blessures. Il y a quatre autres blessés dont deux de la police.

C'est dans les rues avoisinantes de la salle du meeting que ces combats partiels auraient été livrés.

Nous le dirons à tous les partis indistinctement : la violence appelle la violence. Le gouvernement ne jouerait pas toujours impunément le rôle d'assommeur; s'il veut la paix publique, qu'il en prenne un autre plus digne de sa mission sociale.

M. Jaubert, ministre des travaux publics, vient de prendre une mesure réclamée depuis de longues années par l'Académie des sciences et la Société de géographie. Les ingénieurs en chef des ponts-et-chaussées de tous les départements seront pourvus de baromètres perfectionnés pour la mesure des hauteurs. Cette décision pourra procurer des lumières précieuses sur le relief de tous les points du sol français, en même temps que des données utiles sur la climatologie.

Faits Divers.

On écrit de Paris, 18 août :

Hier a eu lieu la réouverture de l'Opéra, qui s'était tenu fermé pendant un mois pour cause de réparations. Toute la salle a été rafraîchie et redorée; un velours neuf et de couleur rouge a remplacé l'étoffe usée qui couvrait les banquettes et les fauteuils; les dispositions des loges ont été conservées, mais le parterre a été converti en stalles. Le rideau a été changé : *Louis XIV signant la priviège de l'Opéra*, tel est le sujet que représente la nouvelle toile.

L'assemblée était nombreuse à la représentation d'hier; les curieux étaient venus pour voir la salle, et les amateurs de musique pour assister à la rentrée de Duprez, que depuis trois mois on n'avait point entendu à Paris. L'arrivée en scène de cet admirable chanteur a été saluée par des applaudissements que nous aurions voulu voir plus généreux et surtout plus répétés. Une cabale, qui d'ailleurs s'est timidement manifestée, a fait entendre quelques *chut* qu'il faut blâmer parce qu'ils sont injustes. Duprez n'en a pas moins chanté avec cette voix pleine de charme et cet art exquis qui en ont fait tout à la fois un chanteur délicieux et un excellent chef d'école.

— Une scène affligeante, et qui pouvait avoir des résultats funestes, s'est passée aujourd'hui dans la rue Saint-Hyacinthe-Saint-Honoré. Un des habitants de cette rue, le nommé Lefèvre, ancien employé, se livrait souvent envers sa femme à de mauvais traitements qui avaient motivé sa destitution. Un mandat d'amener était lancé depuis quelques jours contre lui, et, comme Lefèvre avait menacé de faire résistance si on se présentait pour l'arrêter, M. Deroste, commissaire de police, chargé de cette opération, s'était fait accompagner par plusieurs hommes de garde. En effet, lorsqu'il se présenta, Lefèvre tira plusieurs coups de feu par les fenêtres de son appartement sur ceux qui voulaient s'emparer de lui.

On a fait venir quelques sapeurs-pompiers; ceux-ci se sont introduits par les toits dans la chambre de Lefèvre, et, après une lutte terrible avec ce forcené, ils sont enfin parvenus à le garrotter, et à le transporter dans un fiacre qui l'a conduit au dépôt de la Préfecture.

— Un événement épouvantable vient de plonger dans la désolation la famille d'un illustre maréchal que la France regrettera toujours. Sa respectable veuve était samedi dans une de ses terres, peu éloignée de la capitale, lorsqu'arrivèrent chez elle deux de ses petits-fils, charmants écoliers de quatorze à quinze ans, qui venaient prendre leurs vacances.

Les deux cousins, montés sur des chevaux de prix, se mirent bientôt à parcourir la campagne; mais le cheval du plus âgé des cavaliers, effrayé par un troupeau qu'il rencontra sur la route, prit tout-à-coup le mors aux dents, se cabra et renversa si fortement sur le pavé le jeune écuyer, que, quand le domestique qui l'avait suivi s'approcha pour le relever, il n'existait déjà plus.

Son malheureux cousin, à cet affreux spectacle, est lui-même tombé sans connaissance, et c'est dans cet état qu'il a été ramené chez son aïeule qu'il venait de quitter rempli de joie et de santé.

Extérieur.

ESPAGNE. — L'ayuntamiento de Cadix, qui ne pouvait pas manquer de protester contre la loi qui a causé une insurrection à Barcelone et la chute du ministère Perez de Castro, vient de rédiger une adresse à la reine pour lui demander la dissolution des cortès qui ont voté la loi des ayuntamientos. Si la reine écoute les conseils, non des courtisans qui l'entourent, mais des hommes qui veulent sincèrement le bonheur de l'Espagne, elle fera abolir par de nouvelles cortès les lois vraiment liberticides qui sont sorties de la dernière législature. Le pays est tranquille aujourd'hui; mais si l'on maintient malgré ses invincibles répugnances la loi des ayuntamientos, le peuple se soulèvera, c'est à n'en pas douter, et malheur alors à qui aura armé sa colère !

(Sentinelle.)

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 18 AOUT.

NOMBRE.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	D'ERNIER PRIX.	COURS DEJOUR.
1,500	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perraché.	2,540	»
1,000	700	Saint-Etienne.	»	»
350	600	Grenoble.	1,050	»
500	750	Saône-et-Loire.	950	»
400	700	Dijon.	650	»
3,000	750	Trois villes du Midi.	»	»
1,740	600	Tarin.	»	»
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale..	»	500
Idem.	»	Union.	500	»
Idem.	1,000	Société civile.	750	»
1,500	800	Graugette et Culatte.	500	»
4,000	»	Côte Thiollière.	660	»
1,000	1,000	Comp. gén. des Tréf.	»	»
520	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale..	»	»
500	4,000	Société lyonnaise.	»	»
800	500	Rhône supérieur.	400	»
134	5,000	Gondoles sur Saône.	»	»
4,500	1,000	Ponts. sur le Rhône.	1,000	»
450	2,000	de la Feuillée.	2,265	»
500	2,000	Seguin.	1,700	»
220	2,000	de l'île Barbe.	1,450	»
1,800	1,000	et Gare de Vaise.	»	»
6,000	»	Canal de Givors.	»	»
2,200	5,000	Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne.	5,000	»
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	4,975	»
800	»	Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche.	»	16,300
800	1,000	Forges et Tréfilerie de Belmont (Isère).	»	»
2,000	1,000	Banque de Lyon.	2,350	»
700	750	Caisse d'escompte, commerce des bestiaux.	»	»
Illimité	»	Omnium.	»	800
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	506	»

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Annonces judiciaires.

Etude de M^e Engler, huissier, rue Saint-Jean, 8.

Le samedi vingt-deux août courant, à dix heures du matin, sur la place du Petit-Change de cette ville, il sera procédé à la vente d'objets saisis consistant en glace, pendule, tables, chaises, batterie de cuisine, billard, garde-robe, secrétaires, commodes, canapé, fauteuils en crin, lits garnis, etc., etc. (1126)

Etude de M^e Poy, huissier, place du Petit-Change.

Vendredi vingt-un août mil huit cent quarante, à neuf heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente judiciaire aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en commodes, garde-habit, table de jeu, table ronde, un piano à six octaves plaqué acajou, buffet de salle, chandeliers, lampe et batterie de cuisine, etc., etc. (8617)

Etude de M^e Dargaud, avoué à Lyon, rue de la Loge, n° 4.

ADJUDICATION DÉFINITIVE

Au samedi vingt-deux août mil huit cent quarante, En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

D'UNE MAISON située à Lyon, montée des Epies, quartier Saint-George, n° 6, composée d'un rez-de-chaussée, d'une pièce servant d'habitation, et d'une boutique; aux 1^{er} et 2^e étages, d'une pièce avec évier dans chacun de ses deux compartiments.

Cette maison appartient aux consorts Hervier, Randon et autres; elle a été estimée, par experts, à la somme de trois mille quatre cent cinquante francs. (609)

AVIS.

Le vingt-deux août mil huit cent quarante, il sera procédé, à l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, à l'adjudication définitive, en un seul lot, d'UNE MAISON située à Lyon, rue Vieille-Monnaie, 9, dépendant de la succession de défunte M^{lle} Maupetit.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Berthon-Lagarrière, avoué à Lyon, rue des Célestins, 2, et à M^e Arnoux, avoué, place Saint-Jean, 9. (613)

Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M^e QUANTIN, NOTAIRE A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, n° 11.

VENTE AUX ENCHÈRES,

par suite de cessation de commerce et de dissolution de société, Dans la salle des notaires, à Lyon, quai Saint-Antoine, 31, au 2^e,

DU FONDS DE BONNETERIE DE MM. DOREL COUSINS, Sis à Lyon, rue Saint-Côme, 10.

Ce fonds est pourvu de toutes les marchandises, meubles, ustensiles et agencements propres à son exploitation.

Cette vente, poursuivie en suite d'une sentence arbitrale, aura lieu le mardi 25 août 1840, à midi.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Quantin, dépositaire du cahier des charges. (207)

Annonces diverses.

(8602) A vendre pour cessation de commerce.

UNE TENTE EN COUTIL avec sa mécanique en fer, UN BILLARD MODERNE à bandes élastiques, UN COMPTOIR à dessus de marbre, SEPT TABLES EN MARBRE, quantité de TABOURETS ET CHAISES EN PAILLE JAUNE.

S'adresser au café du Cours Trocadéro, n° 3, aux Brotteaux, de deux heures à neuf heures, tous les jours.

(8611) A vendre.

UN BEAU FONDS DE TEINTURIER EN SOIE, ayant eau de source abondante et eau de la Saône. On donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Perrachon, montée de la Chana, n° 4, ou quai de Pierre-Seise, n° 73.

(8616) A vendre.

UNE MACHINE A VAPEUR et SA CHAUDIÈRE, de la force d'un cheval; le tout en bon état.

S'adresser chez M. Drognet, île Robinson, aux Brotteaux.

AVIS.

(8610) MM. les INGÉNIEURS et ENTREPRENEURS qui voudraient soumissionner pour la construction du pont suspendu de Fontaines, sont invités à déposer leurs plans et devis, avant le 30 août courant, entre les mains de M^e Vignet, notaire à Fontaines.

AVIS.

(8614) ON A TROUVÉ UN CHIEN D'ARRÊT. S'adresser rue Puits-Gaillet, 27, chez le portier.

(8615) LE MAÎTRE TAILLEUR DU 12^e RÉGIMENT DE LIGNE, caserné aux Collinettes, offre du travail aux ouvriers de la ville, soit capotes, vestes et pantalons. Les prix seront plus élevés que dans son atelier.

(8480) PIANOS.

Les nouveaux magasins de Pianos, rue Pisay, n° 18, au 1^{er}, de MM. Jacquet et Evrot, seront ouverts lundi, 24 du courant.

Ils présenteront une nombreuse et rare collection d'instruments des fabriques de Pape, Pleyel, Petzold, Erard, Roller et Blanchet, Herz, Hatzembühler, à Paris, et Boisselot, à Marseille.

S'adresser au magasin de musique, rue Lafont, n° 4.

MAIRIE DE LA VILLE DE LA CROIX-ROUSSE.

FOURNITURE DE CHARBON.

Nous maire de la ville de la Croix-Rousse, DONNONS AVIS

Qu'il sera procédé par nous, avec l'assistance de deux conseillers municipaux, dans l'une des salles de la mairie de cette ville, le samedi 19 septembre prochain, à une heure après midi, à l'adjudication, par voie de soumissions, de la fourniture de 1105 hectolitres de charbon de terre destinés aux divers services de l'administration municipale.

Les personnes qui désireront se charger de cette fourniture, pourront prendre connaissance, au secrétariat de la mairie, jusqu'au 18 septembre, de neuf heures du matin à trois heures après midi, du cahier des charges de l'adjudication.

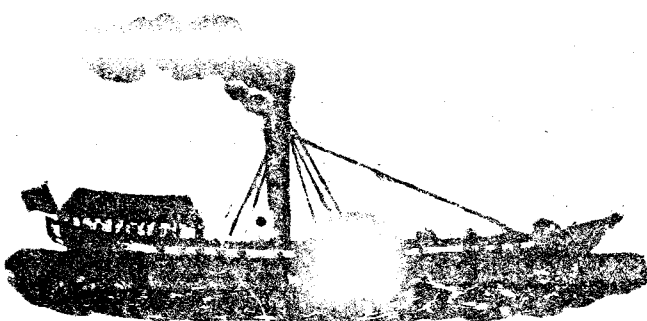
Fait à la mairie, le 17 août 1840.

L'adjoint remplissant les fonctions de maire de la Croix-Rousse,

(8480)

CABIAS, adjoint.

NOUVELLE BAISSÉ DE PRIX.



LES BEAUX BATEAUX NEUFS

LE CROCODILE ET LE MARSOUIN, d'une marche bien supérieure,

Ont réduit leurs prix, pour les passagers, comme il suit :

VALENCE :

Premières, 5 fr. — Secondes, 3 fr.

AVIGNON ET BEAUCAIRE :

Premières, 10 fr. — Secondes, 6 fr.

Départ du quai de la Charité, près la place Grôlier, le vendredi 21 août, à 4 heures du matin.

Les emménagements sont élégants et commodes, le restaurant bien tenu et à prix modéré.

S'adresser aux propriétaires, MM. Bonnardel frères et Four, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou aux capitaines, à bord des bateaux. (7413)

Dépôt Central

DES EAUX MINÉRALES NATURELLES.

13, rue Saint-Dominique, à Lyon,

CHEZ DESCHAMPS ET GROS, PHARMACIENS.

Véritables Eaux de Chateldon : 1 franc la bouteille.

BATILLIAT, CHATELDON, CONCESSIONNAIRES.

Pastilles ferrugineuses de Chateldon : 2 francs la boîte.

EAU ET PASTILLES DE VICHY.

Sous dépôts : Roanne, Chervet, pharm.; Saint-Etienne, Couturier, pharm.; Belley, Gaillard, pharm.; Romans, Barry, pharm.; Valence, Henry, pharm.; Châlon, Paquelin.

A la même pharmacie, rue Saint-Dominique, 13, se trouvent les eaux d'Uriage, Vals, Bonnes, Barèges, Evian, Sedlitz, Contrexville, Spa, Mont-d'Or, etc.

Le prix de ces eaux a subi une grande diminution. (2720)

MALADIES SECRÈTES,

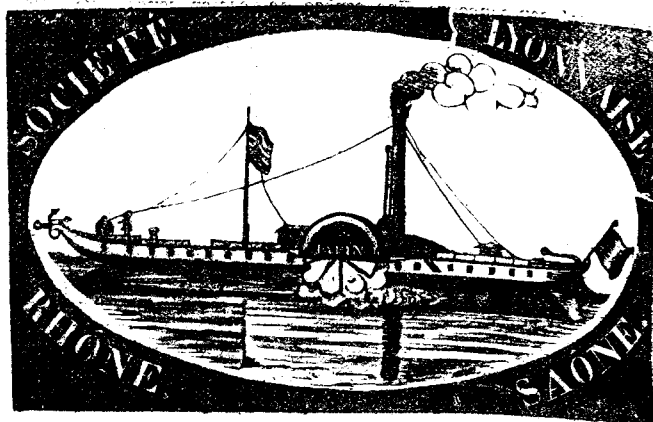
SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Lévis. (2770)

TISANE PORTATIVE.

Elle est calmante, diurétique et rafraîchissante, se dissout promptement dans l'eau froide, est d'un goût agréable et d'un usage fort commode surtout pour les voyageurs. — Dose pour six jours, 1 f. 80 c. — A la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, 31, à Lyon, où l'on trouve aussi le Copahu solidifié, sans goût ni odeur. (2802)



LES PAPIN

DU RHONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER

A BASSE PRESSION,

PARTENT TOUS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS, POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES, A QUATRE HEURES 1/2 DU MATIN.

Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES à MARSEILLE.

Les bureaux sont : port des Cordeliers, 59.

COMPAGNIE GÉNÉRALE,

DES

BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



LES BEAUX BATEAUX NEUFS

la Sylphide, la Sirène, le Jupiter, le Neptune, etc., etc.,

SONT RECONNUS D'UNE MARCHÉ TRÈS-SUPÉRIEURE.

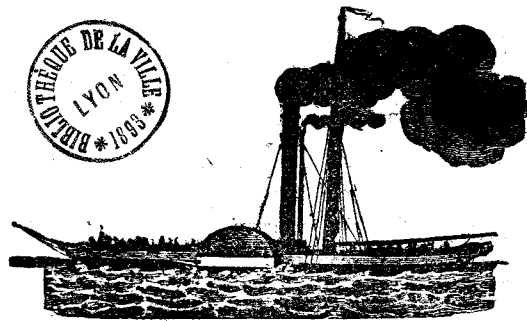
DÉPARTS TOUS LES JOURS, du port de la Charité, à quatre heures du matin, POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES ET MARSEILLE.

Bureaux : place des Terreaux, n° 16, et quai et place de la Charité. (7368)

le SIROP de DIGITALÉ de LABELONIE
Guérit en peu de Jours
LES PALPITATIONS DE CŒUR,
Oppressions, Asthmes, Catarrhes, Rhumes
Toux opiniâtres et Hydropisies diverses

Pharmaciens dépositaires : MM. Vernet, place des Terreaux, et à la pharmacie des Célestins, à Lyon; Ayot, successeur de M. Voituret, à Villefranche; Michel, à Tarare; Briant, à Saint-Symphorien-sur-Coise; Edant, à Neuville-sur-Saône; Béraud, à Bourg; Lacroix, à Mâcon; Langeron, à Châlon-sur-Saône; Ginot, à Louhans; Chervette et Mercier, à Roanne; Garnier-Martin et Chermexon, à Saint-Etienne; Champ, à Rive-de-Gier; Rouvière, à Vienne; Bouteille, Grande-Rue, à Grenoble; Reboulet, à Valence; Victor Vidal, à Romans; à l'hospice, à Tournon, tous pharmaciens. (5257-2031)



LES

BATEAUX A VAPEUR

DU RHONE.

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN, du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES. Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n° 12, et quai de Retz, n° 45. (8500)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.